

Le 13 mai 2005

Monsieur Finn Greflund
Président
Cartier Énergie Éolienne (AAV) Inc.
Cartier Énergie Éolienne (BDS) Inc.
Cartier Énergie Éolienne (CAR) Inc.
Cartier Énergie Éolienne (LM) Inc.
Cartier Énergie Éolienne (MS) Inc.
Cartier Énergie Éolienne (GM) Inc.
1111 rue Saint-Charles, ouest
Tour est, suite 1255
Longueuil, (Québec)
J4K 5G4

André Boulanger
Président

22^e étage
75, boul. René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1A4

**Objet : Contrats d'approvisionnement en électricité
Parcs éoliens de l'Anse-à-Valleau, Baie-des-Sables, Montagne Sèche,
Carleton, Gros Morne et les Méchins
Confidentialité des renseignements**

Monsieur,

La présente concerne notre demande auprès de la Régie de l'énergie visant l'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité découlant de l'appel d'offres A/O 2003-02. Nous avons bien reçu votre lettre du 21 avril dernier dans laquelle vous nous faisiez part de vos exigences relatives au maintien de la confidentialité de certaines informations contenues dans vos soumissions du 15 juin 2004 et reproduites dans les contrats.

À la lecture de notre demande déposée le 27 avril dernier, vous aurez pu constater que nous avons informé la Régie de vos exigences et que, de plus, nous avons inclus une copie de votre lettre où vous précisez que la divulgation de ces renseignements financiers et commerciaux risquerait de vous causer préjudice.

Vous noterez également que les informations pour lesquelles vous avez demandé le maintien de la confidentialité ont été retirées des contrats déposés publiquement en support à la demande d'approbation. Une copie intégrale de chaque contrat d'achat a néanmoins été déposée, sous pli confidentiel selon une procédure établie, à la Régie de l'énergie afin qu'elle puisse juger de la pertinence de maintenir ou non la confidentialité de ces informations. Enfin, la Régie a rendu le 10 mai dernier la décision D-2005-84 dans

laquelle elle fixe, entre autres choses, l'échéancier pour l'étude de la demande de confidentialité.

Après avoir examiné cette question, Hydro-Québec demeure néanmoins sensible aux préoccupations de sa clientèle en faveur de la plus grande transparence possible dans le cadre de ses activités commerciales, en particulier le détail des coûts associés à ce premier appel d'offres pour 1 000 MW d'énergie éolienne.

Dans ce contexte, nous vous demandons officiellement de nous autoriser à rendre publiques ces informations contenues aux contrats mentionnés en rubrique, et ce dans les plus brefs délais.

Dans le cas où vous refuseriez la présente demande, Hydro-Québec se réserve la possibilité de faire connaître publiquement sa position en faveur d'une plus grande transparence. Nous vous demandons donc d'étudier la présente demande avec diligence et de nous communiquer votre réponse le plus tôt possible.

Veillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président d'Hydro-Québec Distribution,



André Boulanger

c.c. : Président, TransCanada AAV, S.E.C.
Président, TransCanada BDS, S.E.C.
Président, TransCanada LM, S.E.C.
Président, TransCanada MS, S.E.C.
Président, TransCanada GM, S.E.C.
Président, TransCanada CAR, S.E.C.
D. Richard – Hydro-Québec Distribution

Président, Innergex AAV, S.E.C.
Président, Innergex BDS, S.E.C.
Président, Innergex LM, S.E.C.
Président, Innergex MS, S.E.C.
Président, Innergex GM, S.E.C.
Président, Innergex CAR, S.E.C.